



### NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 1/15

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Nettoyant Moteur - 500ml

Code du produit: IT303

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IRONTEK SAS contact@irontek.fr 37 Lotissement industriel de la Gare, www.irontek.fr

83500 La Seyne-sur-Mer

**FRANCE** 

Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: ORFILA / INRS.

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

CAS 68439-46-3 ALCOOLS, C9-11, ETHOXYLÉS (6 OE)

EC 500-337-8 ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE

METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.





### NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : Version : N°1 Révision : N°1 Page : 2/15

Conseils de prudence - Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé dans les ordures ménagères conformément à la

réglementation nationale.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Composition :			
Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 603-064-00-3	GHS02, GHS07	[1]	$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 107-98-2	Wng		
EC: 203-539-1	Flam. Liq. 3, H226		
REACH: 01-2119457435-35	STOT SE 3, H336		
1-METHOXY-2-PROPANOL			
CAS: 102-71-6		[1]	$2.5 \le x \% < 10$
EC: 203-049-8			
TRIETHANOLAMINE			
CAS: 68439-46-3	GHS07, GHS05		$2.5 \le x \% < 10$
REACH: 01-2119980051-45	Dgr		
	Acute Tox. 4, H302		
ALCOOLS, C9-11, ETHOXYLÉS (6 OE)	Eye Dam. 1, H318		
CAS: 157627-86-6	GHS07, GHS05		$2.5 \le x \% < 10$
EC: 500-337-8	Dgr		
REACH:	Acute Tox. 4, H302		
	Eye Dam. 1, H318		
ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET	Aquatic Chronic 3, H412		
LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS	,		
CAS: 532-32-1	GHS07	[1]	$0 \le x \% < 2.5$
EC: 208-534-8	Wng		
REACH: 01-2119460683-35	Eye Irrit. 2, H319		
BENZOATE DE SODIUM			
INDEX: 603-106-00-0	GHS02, GHS08, GHS05, GHS07	[1]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 1589-47-5	Dgr	[2]	
EC: 216-455-5	Flam. Liq. 3, H226		
	Repr. 1B, H360D		
2-METHOXYPROPANOL	STOT SE 3, H335		
	Skin Irrit. 2, H315		
	Eye Dam. 1, H318		





# NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 3/15

INDEX: 607-620-00-6	GHS08, GHS07	[1]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 5064-31-3	Wng	[2]	
EC: 225-768-6	Carc. 2, H351	L-1	
REACH: 01-2119519239-36	Acute Tox. 4, H302		
	Eye Irrit. 2, H319		
NITRILOTRIACETATE DE TRISODIUM			
INDEX: 011-002-00-6	GHS05	[1]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 1310-73-2	Dgr		
EC: 215-185-5	Skin Corr. 1A, H314		
REACH: 01-2119457892-27			
HYDROXYDE DE SODIUM			
CAS: 55965-84-9	GHS06, GHS05, GHS09	В	$0 \le x \% < 2.5$
	Dgr	[1]	
MELANGE DE	Acute Tox. 3, H301		
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET	Acute Tox. 2, H310		
DE METHYLISOTHIAZOLINONE	Skin Corr. 1C, H314		
	Skin Sens. 1A, H317		
	Eye Dam. 1, H318		
	*		
	Eye Dam. 1, H318		
	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330		
	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400		

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 68439-46-3		orale: ETA = 505.05 mg/kg PC
REACH: 01-2119980051-45		
ALCOOLS, C9-11, ETHOXYLÉS (6 OE)		
CAS: 532-32-1		inhalation: ETA = 12.2 mg/l 4h
EC: 208-534-8		
REACH: 01-2119460683-35		orale: ETA = 3140 mg/kg PC
BENZOATE DE SODIUM		
INDEX: 607-620-00-6	Repr. 2: H351 C>= 5%	
CAS: 5064-31-3		
EC: 225-768-6		
REACH: 01-2119519239-36		
NITRILOTRIACETATE DE TRISODIUM		
INDEX: 011-002-00-6	Skin Corr. 1A: H314 C>= 5%	
CAS: 1310-73-2	Skin Corr. 1B: H314 2% <= C < 5%	
EC: 215-185-5	Skin Irrit. 2: H315 0.5% <= C < 2%	
REACH: 01-2119457892-27	Eye Dam. 1: H318 C>= 2%	
	Eye Irrit. 2: H319 0.5% <= C < 2%	
HYDROXYDE DE SODIUM		
CAS: 55965-84-9	Skin Corr. 1C: H314 C>= 0.6%	inhalation: ETA = 0.171 mg/l 4h
	Skin Irrit. 2: H315 0.06% <= C < 0.6%	(poussière/brouillard)
MELANGE DE	Eye Dam. 1: H318 C>= 0.6%	dermale: ETA = 141 mg/kg PC
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET	Eye Irrit. 2: H319 0.06% <= C < 0.6%	orale: ETA = 66 mg/kg PC
DE METHYLISOTHIAZOLINONE	Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%	

#### Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

- [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).





### NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 4/15

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

#### En cas de contact avec la peau:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Non inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser:

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.





### NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 5/15

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

#### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.





### NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 6/15

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
107-98-2	375	100	568	150	Peau

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
107-98-2	100 ppm	150 ppm			
102-71-6	5 mg/m3				
1310-73-2			2 mg/m3		

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019):

11110111105111	TIO II (BITOIT TIE	00,00,00,00	)·	
CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
107-98-2		100 ppm		2(I)
		370 mg/m <sup>3</sup>		
102-71-6		2 E ppm		1 (I)
		4 (II) mg/m <sup>3</sup>		
532-32-1		10 E mg/m <sup>3</sup>		2 (II)
1589-47-5		5 ppm		2(I)
		19 mg/m <sup>3</sup>		
5064-31-3		2 E ppm		
		4 (II) mg/m <sup>3</sup>		

- Belgique (Arrêté du 19/11/2020) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
107-98-2	50 ppm	100 ppm		D	
	184 mg/m <sup>3</sup>	369 mg/m <sup>3</sup>			
102-71-6	5 mg/m <sup>3</sup>				
1310-73-2	2 mg/m³			M	

- France (INRS - ED984 / 2020-1546):

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
107-98-2	50	188	100	375	*	84
1310-73-2	-	2	_	-	_	-

- Luxembourg (RGD 14/11/2016, Memorial A n°247 du 8 mars 2017) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
107-98-2	100 ppm	150 ppm		Peau	
	$375 \text{ mg/m}^3$	$568 \text{ mg/m}^3$			

- Suisse (SUVAPRO 2019):

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
107-98-2	100 ppm	200 mg/m <sup>3</sup>		
	360 mg/m <sup>3</sup>	720 fc/m <sup>3</sup>		
102-71-6	5 ppm	5 mg/m³		
1589-47-5	5 ppm	40 mg/m <sup>3</sup>		
	19 mg/m <sup>3</sup>	152 fc/m <sup>3</sup>		
1310-73-2	2 ppm	2 mg/m³		
55965-84-9	0.2 ppm	$0.4 \text{ mg/m}^3$		

### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 34.7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 4.5 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme





### NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 7/15

DNEL: 10.4 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 6.3 mg de substance/m3

**Utilisation finale:** Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 20.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 2.7 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 2.1 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 1.3 mg de substance/m3

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :







Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

En cas de pulvérisation, il est nécessaire de porter un écran facial conforme à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.





# NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 8/15

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif: Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'ébullition : 100 °C.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pН

pH: 10.30 + -0.5.

Base faible.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité : Soluble.
Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité et/ou densité relative

Densité : 1000 g/L à 20°C

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.





# NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 9/15

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

#### 11.1.1. Substances

#### Toxicité aiguë:

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Par voie orale : DL50 = 66 mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 = 141 mg/kg

Espèce: Lapin

EPA OPP 81-2 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Poussières/brouillard): CL50 = 0.171 mg/l

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

Durée d'exposition : 4 h

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

Par voie orale : DL50 = 3140 mg/kg

Espèce: Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg





# NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 10/15

Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a): CL50 = 12.2 mg/l

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 4 h

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

Par voie orale :  $300 < DL50 \le 2000 \text{ mg/kg}$ 

Espèce : Rat

Autres lignes directrices

ALCOOLS, C9-11, ETHOXYLÉS (6 OE) (CAS: 68439-46-3)

Par voie orale : DL50 = 505.05 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.

Espèce: Lapin

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

Corrosivité : Aucun effet observé.

Espèce : Lapin

Autres lignes directrices

Autres lignes directrices

ALCOOLS, C9-11, ETHOXYLÉS (6 OE) (CAS: 68439-46-3)

Espèce : Lapin

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

Opacité cornéenne : Score moyen = 0

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 72 h

Iritis: Score moyen = 0

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 72 h

Rougeur de la conjonctive : Score moyen = 2.44

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 72 h

Oedème de la conjonctive : Score moyen = 0.67

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 72 h

#### ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la cornée qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce : Lapin





# NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 11/15

#### Autres lignes directrices:

#### Mutagénicité sur les cellules germinales :

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Mutagénèse (in vitro): Négatif.

Espèce : Cellule de mammifère

ALCOOLS, C9-11, ETHOXYLÉS (6 OE) (CAS: 68439-46-3) Mutagénèse (in vitro): Négatif.

#### 11.1.2. Mélange

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

#### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 102-71-6 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2): Voir la fiche toxicologique n° 221.
- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.19 mg/l

Facteur M = 1

Espèce : Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition : 96 h

EPA OPP 72-1 (Fish Acute Toxicity Test)

NOEC = 0.098 mg/lFacteur M = 1

Espèce : Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition : 28 jours

OCDE Ligne directrice 215 (Poisson, essai sur la croissance des juvéniles)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.1 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

NOEC = 0.0036 mg/l Facteur M = 10

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 21 jours

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.00535 mg/l

Facteur M = 100

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition : 72 h





## NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 12/15

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

NOEC = 0.001 mg/lFacteur M = 100

Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

Toxicité pour les poissons :  $1 < CL50 \le 10 \text{ mg/l}$ 

Espèce : Brachydanio rerio Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : 1< CE50 <= 10 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

0,1 < NOEC <= 1 mg/l Espèce : Daphnia magna

Toxicité pour les algues : 1< CEr50 <= 10 mg/l

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 460 mg/l

Espèce: Leuciscus idus melanotus

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 >=100 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : 10< CEr50 <= 100 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

ALCOOLS, C9-11, ETHOXYLÉS (6 OE) (CAS: 68439-46-3)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 10.25 mg/l

Espèce : Pimephales promelas Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 7 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)





### **NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303**

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page: 13/15

> Biodégradation: Rapidement dégradable.

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

Biodégradation: Rapidement dégradable.

ALCOOLS, C9-11, ETHOXYLÉS (6 OE) (CAS: 68439-46-3)

Biodégradation: Rapidement dégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.3.1. Substances

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = -2.27

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur





### NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

#### - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- agents conservateurs

melange de methylchloroisothiazolinone et de methylisothiazolinone

#### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

## - Nomenclature des installations classées (Version 50 bis de février 2021, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Designation de la rubrique	Regim	e Kayo
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)		
	Fabrication industrielle par transformation chimique	A	3
	2. Autres fabrications industrielles	A	2
	3. Fabrication non industrielle		

La capacité de production étant supérieure ou égale à 1 t/j D Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par

l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.





# NETTOYANT MOTEUR - 500ML IT303

Date d'impression : 22.02.2022 Version : N°1 Révision : N°1 Page : 15/15

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
AT 6 * . 4*	

#### Abréviations:

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC: La concentration sans effet observé.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

STEL : Short-term exposure limit TWA : Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS05: Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.